

COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 28 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)

Etaient présents: Didier BECK, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Excusé(es): Pascal ANSTETT, Sylvie BIEBER, Valérie DORMEYER

Absent(es):

Ordre du Jour

Approbation du PV du 7 février 2022

- 1) Budgets Primitifs 2022
- 2) Réduction de facture d'assainissement sur le rôle 2020
- 3) Tarifs de location salle polyvalente
- 4) Transfert à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attenant

DE_2022_013 Budgets Primitifs 2022

Le Maire présente le budget primitif principal et les budgets annexes 2022 arrêtés comme suit :

1° <u>BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
- section de fonctionnement	1 059 654,18 €	1 059 654,18 €
- section d'investissement	368 217,74 €	368 217,74 €
2° <u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>		
- section d'exploitation	467 569,68 €	467 569,68 €
- section d'investissement	215 741,13 €	215 741,13 €
3° <u>LOTISSEMENT LES VERGERS</u>		
- section de fonctionnement	456 141,19 €	456 141,19 €
- section investissement	635 000,00 €	635 000,00 €

DE_2022_014 Réduction de facture d'assainissement sur le rôle 2020

Suite à la demande de M. HEITZ Jean-Luc, pour la maison située 89 rue Principale, d'une réduction de facture d'assainissement suite à un constat d'une fuite d'eau sur cette propriété.

Vu la demande et la moyenne des factures des 3 années précédents, conseil municipal décide,

- d'accorder une réduction de 152 m³ suite la facture et de ne prendre en compte uniquement les 29 m³.

DE_2022_015 Tarifs de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal décide de votre les tarifs suivants, applicables à compter du 1er juillet 2022 :

GRANDE SALLE + CUISINE + VAISSELLE

ASSOCIATION / ENTREPRISE LOCALE

ASSOCIATION EXTERIEURE

Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	460 €	700 €
Soirée familiale	200 €	--
Exposition – vente	330 €	--

HABITANT DE LA COMMUNE

PARTICULIER EXTERIEUR

Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	350 €	500 €
-------------------------------------	-------	-------

APERITIF MARIAGE / GOUTER D'ENTERREMENT

Habitant de la commune	150 €	Particulier extérieur	200 €
------------------------	-------	-----------------------	-------

Utilisation **CHAMBRE FROIDE** (inclus dans la location de la grande salle)

<u>Petite salle en supplément</u>	60 €	80 €
-----------------------------------	------	------

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 60 € correpondant aux charges sera facturé.

GRANDE SALLE (sans cuisine)

SPECTACLE - CONCERT

Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	350 €
-------------------------------------	-------

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 60 € correpondant aux charges sera facturé.

ACTIVITE SPORTIVE ET CULTURELLE (grande ou petite salle)

- adulte / l'heure 8 €

- jeune / l'heure 4 €

PETITE SALLE + CUISINE + VAISSELLE

	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>ASSOCIATION EXTERIEURE</u>	<u>PARTICULIER EXTERIEUR</u>
Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	200 €		250 €

GOUTER D'ENTERREMENT

Habitant de la commune	80 €	Particulier extérieur	120 €
------------------------	------	-----------------------	-------

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 30 € correpondant aux charges sera facturé.

PETITE SALLE (sans cuisine)

	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>PARTICULIER EXTERIEUR</u>
1 journée	80 €	120 €

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 30 € correpondant aux charges sera facturé.

A NOTER

1 La petite salle est mise à disposition gratuitement à toutes les associations du village, pour y tenir leurs réunions, assemblées générales, activités diverses.

2 Les écoles du R.P.I. sont exonérées de location en ce qui concerne les activités scolaires.

3 Pour toute utilisation occasionnelle et exceptionnelle, les modalités d'occupation des locaux seront fixées par entente entre l'usager et le Maire ou un de ses Adjoints.

4 Nettoyage et rangement : Après chaque utilisation ou occupation, les responsables d'associations ou particuliers veilleront au nettoyage des locaux occupés et au rangement du mobilier à l'endroit prévu à cet effet : tables – chaises – comptoir – podium – équipement sportif – bar
Tarifs de refacturation nettoyage, si celui-ci nécessite une intervention par nos soins : 25 € / heure

5 Assurance : Au moment de la réservation de la salle, le particulier ou responsable d'association est tenu de présenter les pièces relatives à son assurance responsabilité civile.

6 Caution : 500 € est demandée pour la location de la petite salle et de 1000 € pour la location de la grande salle

7 Règlement des frais : Il se fera après réception de l'avis de paiement auprès de la Trésorerie de Bouxwiller.

DE_2022_016 Tranfert à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach

Vu les articles L2411-1 et L2422-12 du code de la commande public,

Vu les compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en matière d'étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire,

Vu le projet de construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attenant,

Vu la volonté des communes concernées de créer à terme un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) ayant pour objet la gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire et maternel public organisé en Regroupement Pédagogique Intercommunal et la construction d'un groupe scolaire supra-communal concentré à Petersbach,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2021, **le Conseil Municipal décide de Petersbach**

- **DÉSIGNER** par convention la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attenant ;
- **DIRE** que cette convention précisera les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les modalités de remboursement des travaux de compétence communale à la Communauté de Communes par la Commune et par le syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS), une fois la compétence scolaire transférée ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à cette opération.